

Ex'Infos

Journal d'informations de la ville d'Exincourt

Editorial



La bonne tenue d'une commune se mesure à travers plusieurs paramètres, dont l'un est la santé de ses associations sportives et culturelles.

C'est pourquoi nous avons mis en place une politique volontariste à l'encontre de la jeunesse et des associations sportives.

Ensuite nous avons procédé à la rénovation et à l'extension des vestiaires avec la construction de deux vestiaires supplémentaires et de deux salles, sans oublier la nouvelle configuration de l'entrée des joueurs et l'accès à la tribune.

Enfin, nous avons aménagé l'entrée du complexe avec la création d'un parvis, la mise en place de nombreuses places de parking afin de permettre une meilleure organisation lors des différentes manifestations.

L'ensemble de ce vaste projet a tenu compte des règles d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et également au respect de l'environnement avec la plantation de nombreux arbres, l'implantation de noues pour absorber les eaux pluviales, la création d'un chemin piétonnier tout autour du stade.

Ce projet a reçu le label « Agglomération durable du Pays de Montbéliard », volet eaux pluviales, par la communauté d'agglomération.

Après trois ans de travaux, l'inauguration du « Complexe Sportif » s'est déroulée le 23 juin 2012. Notre volonté est de mettre à disposition de nos associations sportives les meilleures installations possibles pour leur permettre d'exercer leur discipline dans des conditions idéales tant pour le maintien en forme, l'entraînement que la compétition.

Nous sommes à leur écoute pour améliorer sans cesse leur quotidien. Permettez-moi de profiter de cet édito pour remercier et féliciter tous les bénévoles qui ont en charge ces associations car, sans eux, rien ne serait possible.

Bravo à tous et vive le sport.

Louis Baudrey

Adjoint à l'environnement, au sport et à la conservation du patrimoine

Ainsi :

- nous avons rénové deux courts de tennis dont l'inauguration s'est déroulée en juin 2010,
- nous avons redonné tout son attrait au « Terrain d'Aventure » avec la mise en place d'aires de jeux pour les enfants afin de faire un espace de rencontre pour tous. L'inauguration en présence des habitants du quartier s'est déroulée le 24 septembre 2011.

Parallèlement à ces réalisations, nous avons entrepris la restructuration du complexe sportif dès septembre 2009 avec la construction du nouveau « Centre René Morel » composé d'une salle de convivialité prisée par tous et d'une salle d'entraînement avec parquet à disposition des associations.

Puis, nous avons procédé à la démolition des anciens préfabriqués qui ne répondaient plus aux normes de sécurité en vigueur et créé sur cet emplacement trois terrains de boules.



Sommaire

www.ville-exincourt.fr

page 1
Editorial

pages 2 et 3
Les échos
du conseil
municipal

pages 4 et 5
Informations
générales

page 6
Des conseils,
des renseignements

page 7
Préservez notre
environnement

page 8
Bloc notes

Les échos du conseil municipal

>> BUDGET PRIMITIF 2012

Il reprend :

- > les restes à réaliser 2011 en dépenses 530 382.50 €
- > le déficit d'investissement 2011 63 127.59 €
- > l'excédent de fonctionnement 2011 716 015.34 €

Le budget général, à hauteur de 5 099 255 €, se répartit en :

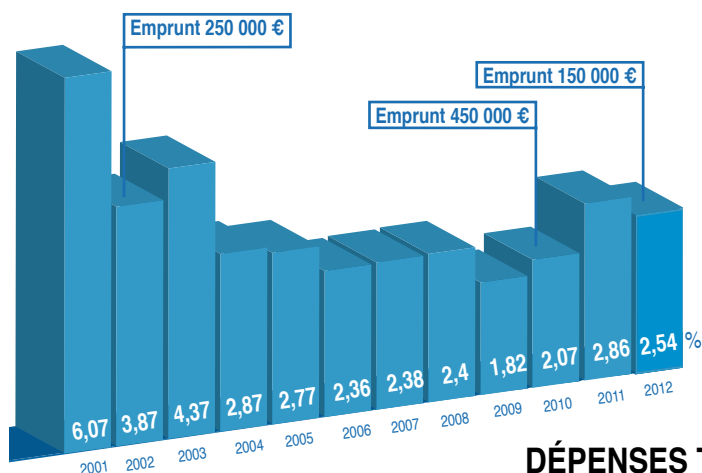
- > dépenses de fonctionnement (67%) :
3 416 750 € avec prélèvement
2 922 750 € hors prélèvement
- > dépenses d'investissement (33%) : 1 682 805 €

Il se caractérise par :

- > un maintien des taux (les bases ont été réévaluées de 1.8 %)
- > une augmentation des recettes de 3.05% dont 1.76% des contributions directes (impôts sur les ménages)
- > les subventions aux associations et organismes extérieurs progressent de 9.3 %
- > un emprunt de 150 000 €

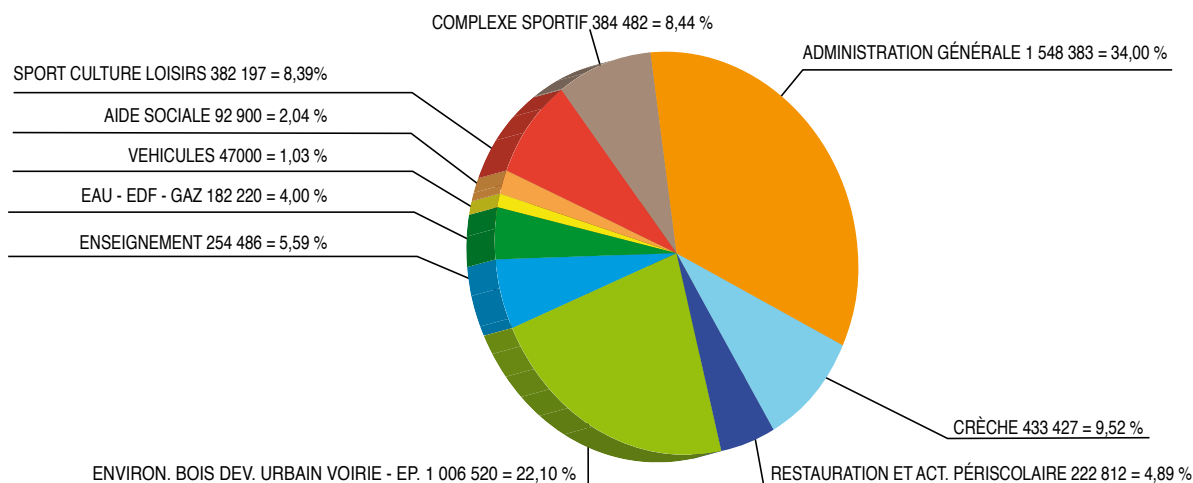
Il intègre :

ÉVOLUTION DES FRAIS FINANCIERS aux dépenses totales hors prélèvement



DÉPENSES TOTALES DU BUDGET 2012

Détail par grandes masses = 4 554 427 € (hors prélèvement)



EN FONCTIONNEMENT :

- > 1 600 000 € de charges de personnel (+ 2.23 %)
- > 235 000 € de subventions aux associations et organismes extérieurs
- > 175 000 € énergie (gaz, électricité)
- > 78 400 € versés au CCAS
- > 52 000 € transports scolaires
- > 56 600 € travaux entretien voirie
- > 22 000 € intérêts des emprunts
- > 20 000 € entretien des terrains
- > 19 300 € de fournitures aux écoles

EN INVESTISSEMENT :

- > 405 000 € réfection de la chaussée et de l'éclairage
- > 384 482 € restructuration du complexe sportif
- > 120 000 € entretien de bâtiments – chauffage
- > 103 000 € travaux routiers (rues de la Liberté et des Sérignots)
- > 100 000 € travaux accessibilité des personnes handicapées
- > 97 000 € remboursement d'emprunts
- > 95 000 € rénovation éclairage public, éclairage temple, cavurnes
- > 35 000 € bornes stade
- > 32 000 € aménagement cuisine crèche
- > 30 000 € aire de formation stade
- > 25 000 € conformité électrique des ateliers municipaux

ENDETTEMENT (€/habitant) en 2010 :

	Exincourt	Moyenne de la strate
Charges financières	5 €	29 €
Remboursement emprunt	25 €	69 €
Annuité de la dette	29 €	98 €

Les échos du conseil municipal

>> ACCUEIL PÉRISCOLAIRE – MODIFICATION DES TARIFS

ACCUEIL	HORAIRES	TRANCHE Selon quotient familial (1)	TARIFS Rentrée 2011	TARIFS à la rentrée scolaire 2012
Le midi avec restauration	de 11 h 30 à 13 h 30	QF1 - inférieur à 805 €	3.40 €	3.46 €
		QF2 - compris entre 805 et 1275 €	5.75 €	5.86 €
		QF3 - supérieur à 1275 €	8.00 €	8.16 €
Le soir (2)	de 16 h 30 à 18 h 00	Tarif unique	2.10 €	2.14 €

(1) QF = QF donné par les services de la CAF
ou en l'absence d'élément CAF :

QF = $\frac{\text{Revenus avant tout abattement année N-1} + \text{ou} - \text{pensions alimentaires}}{12 \times \text{nombre de parts}}$

(2) Réduction sur l'accueil du soir :

25 % pour le 2^{ème} enfant accueilli
50 % à partir du 3^{ème} enfant accueilli

Le Conseil Municipal à l'unanimité a approuvé ces nouveaux tarifs.

>> TARIFS REPAS RESTAURATION MUNICIPALE HORS PÉRISCOLAIRE ET TARIFS REPAS RÉGIE HALTE-GARDERIE

Les tarifs de repas ont été actualisés pour la rentrée 2012

- > Repas scolaire : 3.60 € (inchangé)
- > Repas crèche : 2.80 € (au lieu de 2.75 €)
- > Repas mixé crèche : 2.35 € (au lieu de 2.30 €)

Le Conseil Municipal à l'unanimité a approuvé ces nouveaux tarifs.



>> ARRÊTÉS MUNICIPAUX

- > Le stationnement de tout véhicule est interdit sur la bordure de la section entre le n° 10 de la rue d'Alsace et le n° 2 de la rue du Général Weygang afin de faciliter la circulation des véhicules poids lourds (arrêté n° 2012/2 du 17 janvier 2012).
- > Le stationnement rue d'Alsace est autorisé à tout type de véhicule, côté pair, sur les aires matérialisées par peinture au sol (arrêté n° 2012/29 du 23 mars 2012)
- > le stationnement de tout véhicule est interdit sur l'aire de retournement entre le n° 39 et le n° 29bis de la rue des Gravières afin de permettre la circulation des véhicules chargés de mission de service public (arrêté n° 2012/54 du 20 avril 2012).

>> ENTRETIEN VOIRIE

Dans le cadre du budget 2012, 32 000 euros ont été affectés à l'entretien de voirie.

Sont ainsi inscrits :

- le parking devant la salle Brodbeck afin de concrétiser d'avantage les travaux de rénovation du complexe sportif,
- la réfection de la rue de la Liberté (une réunion avec les riverains s'est tenue en mairie)
- l'entretien de la rue du Château (trottoirs et fissures),
- la mise à la norme accessibilité du trottoir rue d'Egoutte dans le prolongement de travaux effectués pour l'arrêt bus angle des rues d'Egoutte et Clémenceau,
- la pose d'enrobé sur le parking créé rue Cuvier dans l'enceinte de l'école Victor Hugo pour les enseignants.

Informations générales

>> CALENDRIER SCOLAIRE 2012 - 2013

Vacances	Zone A	Zone B	Zone C
	Académies : Caen, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Rennes, Toulouse	Académies : Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Dijon, Lille, Limoges, Nice, Orléans-Tours, Poitiers, Reims, Rouen, Strasbourg	Académies : Bordeaux, Créteil, Paris, Versailles
Rentrée scolaire des enseignants	Reprise des cours : lundi 3 septembre 2012		
Rentrée scolaire des élèves	Reprise des cours : mardi 4 septembre 2012		
Vacances de la Toussaint	Fin des cours : samedi 27 octobre 2012 - Reprise des cours : jeudi 8 novembre 2012		
Vacances de Noël	Fin des cours : samedi 22 décembre 2012 - Reprise des cours : lundi 7 janvier 2013		
Vacances d'hiver	Fin des cours : samedi 23 février 2013 Reprise des cours : lundi 11 mars 2013	Fin des cours : samedi 16 février 2013 Reprise des cours : lundi 4 mars 2013	Fin des cours : samedi 2 mars 2013 Reprise des cours : lundi 18 mars 2013
Vacances de printemps	Fin des cours : samedi 20 avril 2013 Reprise des cours : lundi 6 mai 2013	Fin des cours : samedi 13 avril 2013 Reprise des cours : lundi 29 avril 2013	Fin des cours : samedi 27 avril 2013 Reprise des cours : lundi 13 mai 2013
Vacances d'été	Fin des cours : jeudi 4 juillet 2013		

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.
Les élèves qui n'ont pas cours le samedi sont en congés le vendredi soir après les cours.

>> HORAIRES BUS SPÉCIAUX SCOLAIRES

N° du bus 61	ALLER Exincourt Sochaux (depuis côté Montbéliard)	Semaine (lundi, mardi, jeudi, vendredi) et mercredi	Arrêts Départ Foillet Ferme des Gouttes Grande Rue Route de Sochaux Arrivée collège	horaires 7 h 35 7 h 36 itinéraire ligne 4 7 h 42 7 h 44 itinéraire ligne 2 7 h 50
N° du bus 81	ALLER Exincourt Sochaux (depuis côté Audincourt)	Semaine (lundi, mardi, jeudi, vendredi) et mercredi	Arrêts Départ rue des Mines Rue des Ecoles Mairie Grande Rue Arrivée collège	horaires 7 h 40 7 h 41 7 h 43 7 h 45 7 h 50
N° du bus 63	RETOUR Sochaux Exincourt	Semaine (lundi, mardi, jeudi, vendredi)	Arrêts Départ collège Route de Sochaux Grande Rue Foillet Arrivée rue des Mines	horaires 15 h 20 15 h 24 15 h 26 15 h 32 15 h 40
N° du bus 4406	RETOUR Sochaux Exincourt	Semaine (lundi, mardi, jeudi, vendredi)	Arrêts Départ collège Ferme des Gouttes Arrivée rue des Mines	horaires 16 h 30 16 h 35 16 h 42
N° du bus 62	RETOUR Sochaux Exincourt	mercredi	Arrêts Départ collège Route de Sochaux Grande Rue Foillet Arrivée rue des Mines	horaires 11 h 55 11 h 59 12 h 01 12 h 07 12 h 15

Les horaires peuvent varier d'une à deux minutes

Informations générales

>> A L'HONNEUR



Jacqueline Rigoulot a reçu les **insignes de chevalier dans l'ordre national du mérite**.

La cérémonie s'est déroulée le samedi 17 mars en présence de nombreux invités et avec beaucoup d'émotion.

Jacqueline Rigoulot est présidente de Travaillons Ensemble depuis 1998 mais était déjà membre du conseil d'administration depuis 1988. Elle a œuvré également pour la mise en place d'une nouvelle association : Fer Ensemble en 2002. Ces deux associations ont pour but d'apporter du travail à des demandeurs d'emplois tout en aidant des personnes qui ne peuvent l'assurer elles-mêmes.

Toutes nos félicitations !

>> ZONE DES BOUQUIÈRES

La réfection de la voirie et de l'éclairage public a été actée au dernier conseil municipal. Avant travaux, un diagnostic sur l'éclairage public est en cours afin d'affiner l'appel d'offre à venir.

>> ANNIVERSAIRE

Cette année les services enfance - jeunesse - restauration municipale fêtent leur 10 ans d'activités. A cette occasion, la crèche « Les Petits Princes » rue Contejean, la restauration et l'accueil périscolaire à Champagne Loisirs ouvrent leurs portes à tous

samedi 8 septembre 2012

Journée portes ouvertes de 11 h 00 à 17 h 00



>> SIGNALISATION



Les panneaux de Signalisation d'Information Locale (SIL) sont utilisés pour indiquer, en complément de la signalisation de direction, les services et équipements utiles aux usagers.

Légalisée depuis 2008 dans les communes, cette signalisation est interdite sur autoroute et route à chaussée séparée et sur les bretelles d'accès.

Exincourt possède déjà sa signalisation d'information locale, avec sa propre charte graphique.

Après signature d'une charte avec l'agglomération pour l'ensemble des communes, un diagnostic a été élaboré.

Le compte rendu met en évidence la vétusté des panneaux (ternis avec le temps), mais le bon état des supports.

Il est donc proposé de remplacer tous les panneaux et de conserver les supports existants (sauf exception où de nouveaux ensembles complets sont à prévoir).

Par contre il ne sera pas possible de respecter complètement la charte graphique Pays de Montbéliard Agglomération, notamment à cause de l'entraxe entre supports.

13 carrefours ont été répertoriés pour l'implantation des SIL et 14 supports seront installés sur le territoire communal.

>> LIGNES ÉLECTRIQUES HAUTE TENSION

L'entreprise OMEXOM réalisera les travaux de dépose de ces lignes.

Elle interviendra au cours du deuxième semestre de cette année et les travaux s'étaleront sur une période de 6 mois.

L'entreprise veillera à minimiser la gêne occasionnée par ces travaux, et dans ce but, il est notamment possible d'organiser des réunions d'informations.

>> DÉCÈS

Claude FLEURY, agent communal depuis 1970, est décédé le 20 avril dernier à l'âge de 57 ans.

Il avait cessé son activité pour cause de maladie en octobre 2010 et passait régulièrement dans les services pour saluer ses collègues.

Chacun gardera de lui le souvenir de quelqu'un de sympathique et toujours prêt à rendre service.



>> URBANISME

Autorisations d'urbanisme :

A compter du 1^{er} mars 2012 les autorisations d'urbanisme (déclaration préalable ou permis de construire) sont exigées pour des constructions (abri, annexes, extensions) **à partir de 5 m²** de surface au sol (au lieu de 2 m² jusqu'à cette date).

Ces constructions doivent toutefois respecter le règlement du Plan Local d'Urbanisme

Clôtures :

Jusqu'à présent les clôtures n'étaient soumises à autorisation que dans le périmètre protégé du château Sattler.

La réforme du code de l'urbanisme a prévu qu'une commune peut instituer le régime des clôtures sur tout ou partie de son territoire par une simple délibération du conseil municipal.

Compte tenu des difficultés rencontrées pour faire respecter les règles du PLU lors de la pose de clôtures (ou lors de modification/reconstruction) par les administrés, le conseil municipal a institué, lors de la séance du 30/03/2012, le régime des clôtures sur l'ensemble du territoire communal c'est-à-dire de soumettre l'édification des clôtures à déclaration préalable, en application de l'article R 421.12d du code de l'urbanisme.

Vous devez donc maintenant déposer en mairie une Déclaration Préalable pour toute construction de clôture.

Rappel :

Lorsque vous prévoyez une construction, une modification ou tous autres travaux, **même non soumis à autorisation**, n'hésitez pas à vous renseigner en mairie (à l'accueil ou en prenant rendez-vous auprès de l'adjoint chargé de l'urbanisme), pour savoir si votre projet est conforme au règlement du Plan Local d'Urbanisme.

Cela peut vous éviter bien des désagréments.

>> OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Démarches à effectuer :

- Se présenter au commissariat de police à Montbéliard muni d'une pièce d'identité.
- Fournir tous renseignements (identités, téléphone...) des personnes susceptibles d'intervenir durant l'absence.
- Fournir la ou les identités des personnes à prévenir en cas d'accident.

Ce service est possible uniquement au cours des vacances scolaires. Un document, mentionnant la date et l'heure, est déposé dans la boîte à lettres à chaque passage des forces de police.

>> PLAN D'ALERTE ET D'URGENCE

INSCRIVEZ-VOUS, PROTÉGEZ-VOUS !

Les événements climatiques passés ont montré la nécessité d'identifier les personnes à risques ainsi que les personnes vulnérables, afin de leur apporter une aide rapide et adaptée en cas de besoin. Il convient donc, en cas d'alerte liée à des situations exceptionnelles, de permettre aux services de secours d'accéder au plus vite au domicile des personnes en danger.

Si vous êtes une personne âgée de 65 ans et plus, isolée ou handicapée, **pensez à vous inscrire sur le registre de la mairie** et à contacter le C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale) où des formulaires sont à votre disposition. Tél. 03 81 90 78 40.

Un fichier, tenu en toute confidentialité, existe en mairie. N'y figurent que les personnes qui s'y sont inscrites.

COMPRENDRE

SELON L'ÂGE, LE CORPS NE RÉAGIT PAS DE LA MÊME FAÇON AUX FORTES CHALEURS

La santé peut être en danger quand ces 3 conditions sont réunies :

- 1 - il fait très chaud
- 2 - la nuit la température ne descend pas ou très peu
- 3 - cela dure depuis plusieurs jours

QUELQUES PRÉCAUTIONS A PRENDRE AVANT L'ÉTÉ

Chez vous, assurez-vous du bon fonctionnement de vos appareils ménagers : réfrigérateur, congélateur...

Procurez-vous, si possible, un ventilateur.

Vérifiez que vos volets ferment bien.

A l'extérieur, repérez les endroits frais proches de chez vous.

RAPPEL DE QUELQUES CONSEILS

- 1 - ne pas sortir aux heures les plus chaudes
- 2 - maintenir la maison à l'abri de la chaleur
- 3 - manger normalement (fruits, légumes, pain...)
- 4 - boire environ 1,5 l d'eau par jour. Pas d'alcool
- 5 - mouiller sa peau plusieurs fois par jour (douche...)
- 6 - **donner des nouvelles à son entourage**

POUR EN SAVOIR PLUS

La plate forme téléphonique Canicule Info Service **0 800 06 66 66** pour vous informer du lundi au samedi de 8 h à 20 h.

Préservons notre environnement

>> LE BRÛLAGE EN PLEIN AIR EST INTERDIT

L'article 23.3 du règlement sanitaire départemental précise : « Le brûlage en plein air des déchets et détritiques de toute nature est rigoureusement interdit dans les agglomérations ».

Les contrevenants sont passibles d'une amende de 450 € (contravention de 3^{ème} classe).

Qui peut constater l'infraction ?

- la police nationale
- le gardien de police municipale

>> TONDEUSES ET NUISANCES SONORES

(arrêté préfectoral du 19 avril 2005)

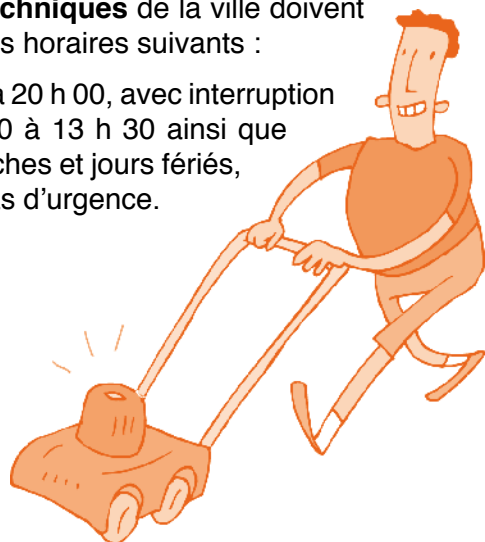
Afin de préserver la tranquillité publique et plus particulièrement celle de vos voisins, vous ne devez utiliser votre tondeuse (ou tout autre appareil à moteur thermique ou électrique) que pendant les créneaux horaires suivants :

- du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 30
- samedi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 30
- dimanche et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00

Si vous constatez une infraction à cet arrêté préfectoral, vous pouvez demander l'intervention de la police.

Nota : les **entreprises** ainsi que les **services techniques** de la ville doivent respecter les horaires suivants :

- de 7 h 30 à 20 h 00, avec interruption de 12 h 30 à 13 h 30 ainsi que les dimanches et jours fériés, sauf en cas d'urgence.



>> DÉPART EN VACANCES

Que faire de vos ordures ménagères ?

Un conteneur est en place au point R de la rue des Carrons. Il est réservé aux habitants d'Exincourt, pour leur permettre d'y déposer le dernier sac poubelle avant le départ en vacances.

Partez tranquilles, tout en respectant l'environnement des endroits que vous allez fréquenter.

>> TAILLE DES HAIES

Les haies, arbres et autres végétaux doivent être entretenus et coupés à l'aplomb des limites de propriétés afin de ne pas empiéter sur les trottoirs, chez les voisins et de ne pas gêner la visibilité des usagers.

Faisons preuve de savoir vivre pour éviter les problèmes de voisinage.

>> PROPRIÉTÉS FLEURIES

Le jury du concours des propriétés fleuries arpentera les rues de la commune le samedi 7 juillet afin d'établir le classement.

La remise des prix se déroulera à l'automne en mairie où les lauréats y recevront leurs prix.





PASSAGE DU TOUR DE FRANCE CYCLISTE

- **Dimanche 8 juillet** 11 h 50 – 13 h 35
RD 437

FÊTE NATIONALE

- **Vendredi 13 juillet**
 - 21 h 15 Rassemblement parking tennis, rue P. Fleury
 - 21 h 30 Départ du défilé
Retraite aux flambeaux
rues P. Fleury, Joffre, Clémenceau,
avenue de la Mairie
Dépôt de gerbe au monument aux morts
rues des Ecoles, de l'Usine
Arrivée au complexe sportif
 - 22 h 30 Feu d'artifice sonorisé

CONCERT EUROCUIVRE

- **Vendredi 20 juillet 20 h 30**
avec la participation du trompettiste
Alexandre BATY accompagné par
l'orchestre de Besançon Montbéliard
Franche-Comté
Entrée gratuite

MARCHE DE LA MÉMOIRE DU MAQUIS DU LOMONT

- **Dimanche 9 septembre**
Cérémonie au monument
du maquis du Lomont à 17 h 00

FÊTE DES ASSOCIATIONS

- **Dimanche 14 Octobre**

HORAIRES MAIRIE

Mairie fermée à 17 h vendredi 13 juillet,
mardi 14 août

Mairie fermée tous les matins du samedi
21 juillet au samedi 18 août inclus
(accueil téléphonique assuré)

HORAIRES BIBLIOTHÈQUE

Fermeture annuelle du lundi 30 juillet au lundi
27 août inclus, reprise le mardi 28 août 2012

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

La collecte a lieu les lundis et jeudis

COLLECTE DES ENCOMBRANTS (ET AUTRES TYPES DE DÉCHETS)

Les encombrants sont collectés
le 1^{er} mercredi du mois

- **1^{er} août** • **5 septembre**
- **3 octobre** • **7 novembre**

Attention !

Volume maxi par foyer, à chaque passage : 1 m³

La déchèterie mobile sera sur la commune

rue du Canal près du stand de tir
de 15 h 00 à 18 h 00 (horaire d'été)

- **Mercredi 18 juillet**
- **Mercredi 19 septembre**

de 14 h 00 à 17 h 00 (horaire hiver)

- **Mercredi 21 novembre**

Ces dates sont extraites du CALENDRIER DES COLLECTES 2012 (ordures ménagères et autres types de déchets) édité et distribué par Pays de Montbéliard AGGLOMERATION.

Si vous avez égaré ce document, un exemplaire vous sera remis en mairie sur simple demande.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez appeler le service Collectes au 0 800 10 05 10 (N° vert Appel Gratuit depuis un poste fixe).

MINI GOLF DE LA PEUPLERAIE

Situé rue Paul Fleury

Accueil :

- en mai, juin et septembre : mercredi, samedi et dimanche de 14 h 00 à 18 h 00
- en juillet et août : du mardi au dimanche de 14 h 00 à 18 h 00

Attention : fermé le lundi

Vous pouvez vous renseigner
au **03 81 90 78 40** (mairie)

ou au **03 81 94 31 92**

(mini-golf + réservations pour les groupes)

Tarifs : adultes 2.5 € / enfants 1.6 €